

guerre, étant donné qu'elle ne restreint pas fondamentalement la liberté dont jouissent les Canadiens.

Il me fait plaisir de constater la présence du ministre de la Justice (M. Ilsley), car je désire lui exposer quelques questions sur lesquelles j'ai des idées bien arrêtées. Je le prie de songer très sérieusement à abolir toute immunité dont jouit la Couronne en matière de poursuite. On m'informe que le gouvernement accorde automatiquement la permission de poursuivre la couronne. S'il en est ainsi, il n'existe aucun motif de conserver cette immunité, car elle permettrait à un gouvernement désireux d'éviter une poursuite, de se prévaloir de ce droit. On dira peut-être qu'il protège le gouvernement contre les poursuites vexatoires, mais je suis d'avis qu'il n'a pas plus besoin de cette protection que les particuliers ou les sociétés. Le gouvernement, qui dispose de tous les pouvoirs nécessaires, peut sûrement se défendre contre les poursuites vexatoires, tout comme les honorables députés ou les particuliers. Je déclare carrément qu'au cours de la présente session nous devons abolir cet ancien droit de la couronne. Libre au gouvernement C.C.F. de la Saskatchewan de conserver à la Couronne son immunité. Aucun régime libéral, cependant, ne saurait tolérer un tel privilège après la clôture de la présente session.

M. KNOWLES: L'honorable député me permet-il une question?

M. TUCKER: J'ai presque épuisé mon temps de parole.

M. KNOWLES: Sait-il que la loi provinciale des sociétés de la couronne autorise les poursuites en Saskatchewan...

M. TUCKER: Je ne parle pas de la loi des sociétés de la couronne. Que l'honorable député laisse à ses collègues de la Saskatchewan le soin de traiter ces questions. Ils sont plus au courant que lui. Mais comme il tient à s'exprimer sur tout, il se fourvoie dans le débat.

M. KNOWLES: L'ennui les en empêche.

M. TUCKER: Le National-Canadien a toujours été, avec raison, exposé aux poursuites.

Une VOIX: Et la Commission du blé?

M. TUCKER: Tous ces organismes devraient être justiciables des tribunaux. A la récente session de l'Assemblée législative de la Saskatchewan on a reconnu que les sociétés de la couronne pouvaient être poursuivies en justice, mais le Gouvernement a prudemment défendu son immunité à cet égard, comme l'honorable député peut le constater.

[M. Tucker.]

Mon argument vaut donc. En posant sa question, mon interrupteur n'a fait que retarder mon exposé.

L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a soulevé une autre question qui sera tranchée avant la prorogation des Chambres, je l'espère, sans que le comité soit appelé à formuler des vœux. Il s'agit de reconnaître à tout sujet dont les droits ou les libertés sont, de l'avis d'un juge de la Cour suprême, le moins lésés, la faculté de porter sa cause devant la Cour suprême du Canada. Il devrait être en mesure de signaler à ce tribunal les atteintes portées à sa liberté, qu'il soit ou non question d'argent. Voilà le tribunal auquel tous les Canadiens devraient être en mesure de recourir afin de revendiquer leurs droits et leurs libertés. J'aimerais que la loi de la Cour suprême fût modifiée à cet égard sans plus de délai.

Puis l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), fidèle à l'attitude bien connue de la C.C.F., a prétendu que seul son parti veut assurer à la population l'abondance qui existe dans cette ère moderne. L'honorable député a mis en regard la liberté du capitalisme et son insécurité. Plusieurs députés de la C.C.F. ont prétendu que nous n'avons aucune sécurité au pays, aucune sécurité sous le régime capitaliste occidental, comme ils l'appellent. J'ai reçu plusieurs douzaines de lettres de personnes qui ont vécu sous le régime socialiste et qui désirent vivement venir au Canada, où, comme le prétend l'honorable député, il n'y a pas de sécurité. J'affirme qu'au Canada, le particulier et sa famille jouissent d'une plus grande mesure de sécurité, en ce qui concerne la protection de leurs foyers, le droit de gagner leur vie, ainsi que toutes les autres libertés fondamentales, que dans n'importe quel pays socialiste de l'univers. Il soutient pourtant que le régime capitaliste occidental ne comporte aucune sécurité. Lorsqu'il prétend de telles choses, il ne tient aucun compte de la réalité.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Je ne le prétends pas, je l'affirme.

M. TUCKER: Le parti libéral s'occupe d'abord de l'intérêt du particulier. Nous voulons le protéger contre les monopoles, contre les abus de pouvoirs, soit aux mains de...

Une VOIX: Pourquoi ne le faites-vous pas alors?

M. TUCKER: Nous y parvenons beaucoup mieux au Canada que dans la Russie socialiste, que l'honorable député admire tant, et où le véritable socialisme est à l'honneur. La liberté du particulier y est bien plus entravée que